

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COSSAYE
DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2025 A 19 HEURES 00**

Nombre de Membres :

. Afférents au Conseil Municipal	14
. Présents	12
. Qui ont pris part à la délibération	13

L'an deux mil vingt cinq, le dix sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Eric VENUAT, Maire.

Présents : M. VENUAT Eric, M. MORIZOT Christophe, M. GILBERT Hervé, M. NAUX Louis, M. VAJDIC Laurent, M. VASSART Numa, M. CHARTIER Alain, Mme DUFRESNE Florence, M. TICHOUX Thomas, M. LAUDE Henry, M. CHASSERY Daniel, M. LAROCHE Vincent.

Excusés : Mme BROCHIER Jeannine

M. GILBERT Michel, absent, a donné procuration à M. GILBERT Hervé

Secrétaire de séance : TICHOUX Thomas

Date de la convocation : le 08 septembre 2025

Objet de la délibération :**Demande de subvention exceptionnelle AS COSSAYE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de l'association football qui sollicite une de subvention exceptionnelle de 1 000 € pour couvrir les frais engagés à ce jour. Il précise qu'à l'heure actuelle, le club n'a plus qu'une seule équipe et qu'une subvention annuelle a déjà été votée par le conseil municipal lors du vote du budget.

Le conseil municipal, unanime, considérant que le club a toujours fonctionné avec une subvention annuelle avec plusieurs équipes de joueurs, que l'état des dépenses fait apparaître des lignes de dépenses contestables, refuse l'accord d'une subvention exceptionnelle.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

